



TNP 2020

LIGUE INTERNATIONALE DES FEMMES POUR
LA PAIX ET LA LIBERTÉ



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Comprendre le TNP	8
Questions cruciales	11
Modernisation des armes nucléaires	11
Doctrines et transparence	12
Zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient	14
Risque nucléaire et conséquences humanitaires	16
Énergie nucléaire	18
Désarmement nucléaire et interdiction des armes nucléaires	19
Le genre	24
Notes	29

Report de la Conférence du TNP

Prévue du 27 avril au 22 mai, la dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en raison de la pandémie du Covid-19, a été repoussée à une date ultérieure et se tiendra au plus tard en avril 2021. À la date de publication de ce document, la période du 4 au 29 janvier 2021 envisagée est en attente de confirmation par le Bureau des affaires de désarmement des Nations unies.

Introduction

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur en 1970 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Considéré par la plupart des gouvernements comme la « pierre angulaire » de la politique de non-prolifération et de désarmement nucléaire, il fait face à de sérieux défis qui menacent, non seulement, la Conférence d'examen de 2020, mais le traité lui-même. Cependant, les obstacles qui pourraient s'opposer à une issue positive, ne viennent pas d'obstacles techniques ou légaux, mais uniquement de la poursuite patriarcale de l'exercice du pouvoir à travers la violence, la sécurité et les armes. De ce fait, le progrès n'est possible que si la majorité des États parties au TNP sont disposés à faire preuve de créativité et s'engagent pour le changement. C'est un moment crucial pour le désarmement nucléaire et pour notre survie collective. Les États parties au TNP doivent faire face à la gravité du moment avec urgence et courage pour remplir leurs obligations et les objectifs du traité.

Il s'est passé beaucoup de choses depuis la dernière Conférence d'examen du TNP en 2015. Du côté positif : en juillet 2017, 122 gouvernements ont voté pour l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), qui déclare illégal le développement, la possession, l'utilisation et la menace d'utilisation des armes nucléaires. Depuis, 36 États (à la date du 20 mars 2020) ont ratifié le traité, et 81 l'ont signé, ce qui renforce leur rejet catégorique des armes nucléaires et installe bien le traité sur la voie de son entrée en vigueur. Des centaines de villes et de municipalités du monde entier, dans des États dont le gouvernement soutient encore les armes nucléaires, ont rejoint l'« Appel des villes » d'ICAN pour soutenir le TIAN¹. Plusieurs banques et fonds de pension ont

également retiré leur argent des investissements dans la production et la modernisation des armes nucléaires².

Mais les nouvelles concernant les armes nucléaires sont loin d'être toutes positives. En 2019, le gouvernement des États-Unis s'est retiré de l'Accord de Vienne (Joint Comprehensive Plan of Action — JCPOA), a annoncé sa suspension immédiate du traité sur les Forces nucléaires intermédiaires (FNI) avec la Russie. Il n'existe aucun signe indiquant qu'un traité succédant au traité russo-américain sur la réduction des armes stratégiques (New Start) sera négocié avant l'échéance limite de février 2021, ni même qu'il y aura une extension du traité en cours. La relation entre les États-Unis et la Russie n'est pas bonne, et elle a même donné lieu à des altercations au cours du premier comité sur le désarmement et la sécurité internationale de l'Assemblée générale des Nations unies (2019), entraînant également la Chine³. Le rapprochement apparent du gouvernement des États-Unis avec la République populaire démocratique de Corée, initié en 2018, est également au point mort.

Tandis que certains des États dotés d'armes nucléaires ont réduit le nombre total de leurs armes nucléaires dans leurs arsenaux, au fil des années, ils continuent à valoriser la bombe atomique comme élément fondamental de leurs stratégies de sécurité nationale. Récemment, par exemple, le président français Emmanuel Macron a renvoyé les appels à l'abolition des armes nucléaires au rang de « débat éthique » qui « manque de réalisme dans le contexte stratégique » suggérant simultanément que les armes nucléaires de la France pourraient constituer une « dissuasion » européenne⁴. Chacun des détenteurs d'armes nucléaires

maintient une posture envisageant l'usage possible d'armes nucléaires, dans des conditions variables. Jusqu'à maintenant, tous ont rejeté le TIAN. Chacun investit aussi chaque année des milliards de dollars dans la « modernisation » ou l'extension de leurs arsenaux, parmi lesquels des systèmes de lancement, comme les missiles et les bombardiers. Ces doctrines et ces programmes de modernisation sont soutenus par certains États non dotés d'armes nucléaires, dont les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (Otan), ainsi que l'Australie, le Japon et la République de Corée.

Les États dotés d'armes nucléaires qui font partie du TNP ont échoué à remplir leurs engagements et leurs obligations en termes de désarmement. Il ont constamment refusé de s'engager dans un désarmement multilatéral visant à l'élimination de toutes les armes nucléaires, comme le requiert l'article VI du TNP. Le plan d'action de la Conférence d'examen de 2010 reste encore partiellement appliqué. Ce sont les actions de désarmement qui en ont le plus pâti. Ainsi, parmi les 22 points d'action, seulement cinq ont connu une avancée substantielle⁵. Avant 2010, le précédent accord avait été conclu en 2000, et la mise en œuvre des « 13 étapes concrètes » qui s'en est suivie a été tout aussi inefficace. En 2015, les États parties n'ont pas été en mesure de s'accorder sur des actions ou étapes suivantes.

Certains alliés en faveur de la dissuasion nucléaire, ont essayé au fil des années, de promouvoir les 13 étapes sous différents noms. Ils ont convoqué des commissions et produit des rapports sur les itérations de ce qui a été appelé une « approche pas à pas », une « approche par éléments », une « approche plein-cadre », et maintenant ce que la Suède nomme une

« approche par marchepied ». Chacune de ces approches s'est concentrée sur les étapes que les États nucléarisés doivent mettre en œuvre pour le désarmement nucléaire.

Mais les puissances nucléaires sont en train de s'éloigner de ces engagements, non mis en œuvre, qu'elles ont pris il y a vingt ans. En octobre 2018, les États-Unis ont décrit ces engagements comme appartenant à un « autre temps et à un environnement sécuritaire différent de celui auquel nous faisons face aujourd'hui ». L'ambassadeur des États-Unis a dit à la Première Commission sur le désarmement de l'Assemblée générale des Nations unies que « pour faire des progrès, nous devons regarder vers l'avant – non vers l'arrière – nous ne devons pas nous fixer sur un langage historique caduc et décalé par rapport à l'environnement sécuritaire actuel⁶ ». Depuis, le gouvernement des États-Unis a institutionnalisé le concept de « Création d'un environnement pour le désarmement nucléaire » (CEND), rassemblant un groupe d'États sélectionnés pour faire avancer cette approche au travers de trois groupes de travail. Le premier sur la réduction des incitations perçues par les États pour acquérir ou augmenter leurs réserves nucléaires, un second sur le fonctionnement et l'efficacité des mécanismes et des institutions actuels de désarmement nucléaire et enfin le dernier sur les mesures intermédiaires possibles de réduction des risques liés aux armes nucléaires.

L'approche CEND s'éloigne de la position passée du TNP et des autres accords de gouvernance sur les armes nucléaires, en défendant le fait que, se focaliser sur leur réduction est une fausse route et que la communauté internationale doit se concentrer

sur « les préoccupations sous-jacentes de sécurité qui les ont amenés à les produire pour commencer ». Le document fondateur de cette approche se concentre sur l'objectif extrêmement ambitieux de créer un monde dans lequel les politiques mondiales seront complètement transformées, de telle façon que les relations internationales soient « coopératives et libres de conflits » avant que les États dotés d'armes nucléaires ne désarment⁷. Il pose un cadre de référence — la fin des tensions internationales et des conflits — ce qui serait déterminant pour créer les propres conditions du désarmement nucléaire.

La mise en œuvre du TNP (avec l'article VI) n'a jamais été fondée sur l'établissement préalable de conditions ou d'un environnement considéré comme approprié par les États dotés. Ce bond en arrière, par rapport aux décennies d'engagements et du processus sur lesquels les accords ont été conclus, « constitue un grand coup d'arrêt quant à l'effort visant à accomplir un progrès mesurable afin de réaliser les engagements de désarmement pour lesquels les parties prenantes du TNP avaient donné leur accord » selon l'ancien ambassadeur du Canada, Paul Meyer. Le fait de mettre au rencart les accords précédents et de refuser de

se conformer aux obligations du TNP « risque de créer les conditions d'un désastre nucléaire, plutôt qu'un désarmement nucléaire⁸ ».

En avançant l'horloge de l'Apocalypse à 100 secondes avant minuit, le comité des sciences et de la sécurité du *Bulletin of the Atomic Scientists* prévient : « Le monde marche comme un somnambule dans un paysage nucléaire nouvellement instable. » Ils affirment que du fait de l'inaction et des actions contre-productives des dirigeants mondiaux sur les sujets des armes nucléaires et du changement climatique, ils se sont sentis « contraints de déclarer l'état d'urgence requérant l'attention immédiate, concentrée et assidue du monde entier⁹ ».

Ces crises sont véritablement interconnectées. Les armes nucléaires contribuent à la destruction environnementale et à la crise climatique. Une guerre nucléaire accentuerait le changement climatique. Les armes nucléaires et leurs centres de production ont déjà contaminé la terre et l'eau de la planète. Il est indispensable d'agir maintenant pour abolir les armes nucléaires et d'agir immédiatement et concrètement sur le changement climatique. Les citoyens du monde entier revendiquent ces deux actions et sont engagés dans ce sens. Les gouvernements doivent intensifier leurs



Photo : des militants d'ICAN à l'hôtel de ville de New York, le 28 janvier 2020 © Jackie Rudin

engagements avant qu'il ne soit trop tard. Bien que les perspectives de la Conférence d'examen du TNP semblent sombres, considérant le recul décrit ci-dessus, elle offre une chance importante d'exiger une action gouvernementale pour abolir les armes nucléaires. Lors de la réunion du Comité préparatoire en 2019, les États n'ont pas été capables de s'entendre sur les recommandations qui doivent ressortir de cette Conférence. Quoi qu'il en soit, l'avant-projet de recommandations publié, résumé par le président, est un document équilibré qui reflète les positions de tous les membres du TNP, et pas seulement celles des États dotés et de ceux qui les soutiennent¹⁰. S'en tenir à ces recommandations, plutôt que de les diluer pour apaiser la minorité véhémente, était un acte courageux qui devrait donner du cœur à la communauté internationale, en cette période où l'opposition et l'agressivité sont dans l'air du temps¹¹.

Le président du Comité préparatoire de 2019 a livré quelques réflexions sur cette réunion, dans lesquelles, il soutient qu'il existe plus de convergences que de divergences entre les positions des États parties, y compris leur conviction que le TNP est important et pertinent¹². Il insiste pour que les États sortent de leurs positions tranchées et gardent l'esprit ouvert pour éviter le blocage. C'est un message décisif. Mais le défi persistant, et qui n'a fait que croître au cours des deux derniers cycles d'examen, est le refus des États dotés d'évoluer sur ce point, convaincus de leur droit de posséder des armes nucléaires ou de les intégrer dans leur doctrine sécuritaire. Ce point constitue un questionnement sur le TNP lui-même, en particulier sur ses objectifs et obligations de prévenir le danger de guerre nucléaire, de mettre un terme à la course aux armements nucléaires, et d'obtenir l'élimination complète des armes nucléaires. C'est la raison principale pour laquelle le TNP n'a pas encore été entièrement réalisé, cinquante ans après son entrée en vigueur. Et ce sera une fois de plus le point de friction essentiel de la conférence

d'examen de 2020, à moins que les États dotés, et ceux qui les soutiennent, ne commencent à se conformer au droit international ; celui-ci étant fermement opposé aux armes nucléaires.

C'est un enjeu pour le reste du monde, qui a aussi son mot à dire. Tout comme la majorité des gouvernements, en collaboration avec la société civile et la Croix-Rouge, l'ont démontré en bannissant les armes nucléaires, nous ne sommes pas soumis à un pouvoir. « Je n'accepte plus les choses que je ne peux pas changer » a dit Angela Davis, « je change les choses que je ne peux pas accepter. » C'est l'esprit dans lequel les États parties non dotés doivent aborder la Conférence d'examen du TNP de 2020 : un esprit qui s'appuie sur le courage de l'équipe de la présidence du Comité préparatoire de 2019 pour avoir publié un document équilibré, un esprit qui honore le travail accompli par tant de personnes pendant tant d'années pour protéger les générations futures contre le fléau de la guerre nucléaire. Indépendamment de ce que nous croyons possible, nous avons le devoir, et le droit, de tenter de réaliser ce sur quoi nous nous sommes tous accordés : le désarmement nucléaire total.

Ce document a pour objectif de fournir à ceux qui s'intéressent au TNP, des éléments de compréhension sur son histoire, sur le contexte actuel, sur les questions déterminantes pour sa mise en œuvre, et sur les ressources d'informations complémentaires. Il comporte également des recommandations émises par l'organisation Reaching Critical Will pour les gouvernements qui participent à la Conférence d'examen, y compris en ce qui concerne le document susceptible d'en résulter, ainsi que les actions et initiatives possibles au-delà de la Conférence d'examen. Nous espérons qu'il sera utile aux gouvernements, organisations internationales et aux autres militants pour préparer la conférence.

Comprendre le TNP

Le TNP a été ouvert à la signature le 1^{er} juillet 1968 et est entré en vigueur le 5 mars 1970. 191 États ont ratifié le TNP, devenant ainsi des « États parties » au traité. L'Inde, Israël et le Pakistan n'ont ni signé, ni ratifié le traité et ont développé des armes nucléaires depuis son entrée en vigueur. La République populaire démocratique de Corée (RPDC) a ratifié le traité, mais a annoncé son retrait en 2003.

Le TNP divise les États parties en deux groupes : ceux qui ont testé des armes nucléaires avant le 1^{er} janvier 1967 — la Chine, la France, la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis — et ceux qui ne l'ont pas fait. Le traité vise à la fois à empêcher la prolifération des armes nucléaires à de nouveaux États et à faciliter l'élimination des armes nucléaires et de leurs vecteurs des cinq États que ce Traité reconnaît comme possédant des armes nucléaires. Il établit ce que certains appellent le « grand compromis » : en échange de l'engagement des autres États parties à ne jamais développer, ni recevoir d'armes nucléaires, les États parties dotés d'armes nucléaires se sont engagés à éliminer leurs arsenaux et à faciliter l'accès à des « utilisations pacifiques » de la technologie nucléaire.

Cependant, ce compromis est mis à rude épreuve car les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas honoré leurs promesses de désarmement. Au lieu de cela ils modernisent et/ou augmentent leurs arsenaux. En outre, les accords de partage nucléaire en vertu desquels l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas et la Turquie hébergent des armes nucléaires américaines sur leur sol, ainsi que les pratiques discriminatoires en matière d'accès à la technologie et aux matières nucléaires, ont également discrédité le compromis prévu par le traité.

Résumé des articles

Article I. Les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas transférer d'armes nucléaires et à ne pas contribuer en aucune façon au développement d'armes nucléaires.

Article II. Les États non dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas accepter d'armes nucléaires et ni à fabriquer de telles armes.

Article III. Les États non dotés d'armes nucléaires acceptent l'inspection de leurs centrales nucléaires civiles par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la forme de ces inspections est négociée par chaque État et l'AIEA via des protocoles supplémentaires.

Article IV. Rien dans le présent traité n'entrave le « droit inaliénable » des États parties à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Article V. Les avantages de ce qui était autrefois décrit comme des « explosions nucléaires pacifiques » devraient être partagés par tous (cet article est devenu caduc depuis l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et il est reconnu qu'il n'y a pas de tels avantages).

Article VI. Chaque partie du traité est tenue de poursuivre les négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire. Les États parties conviennent également de poursuivre un traité sur le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Article VII. Rien dans le traité ne peut empêcher la négociation de zones exemptes d'armes nucléaires. Plusieurs ont été et sont actuellement mises en œuvre avec succès.

Article VIII. Établit une procédure pour les amendements du traité et pour le processus d'examen.

Article IX. Le traité est ouvert à tous les pays et entre en vigueur lorsque les États-Unis, le Royaume-Uni, l'URSS et 40 autres États le ratifient. Un État doté d'armes nucléaires est défini comme celui qui a fabriqué et fait exploser une arme nucléaire ou un autre engin explosif nucléaire avant le 1er janvier 1967.

Article X. Chaque partie a le droit de se retirer du traité si elle décide que des événements extraordinaires ont compromis l'intérêt du pays. Un préavis de retrait de trois mois doit être donné à tous les États parties au traité et au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Article XI. Le traité est disponible en anglais, russe, français, espagnol et chinois et toutes les langues font également foi.

Examens antérieurs du traité

Les États parties au TNP se réunissent tous les cinq ans pour « examiner les progrès du traité ». Voici un bref historique de ces réunions¹³.

La première Conférence d'examen s'est tenue en **1975**. Les divergences de points de vue sur l'objectif du traité remontent à cette réunion, lorsque les trois États dotés d'armes nucléaires (Union soviétique, Royaume-Uni et États-Unis) et la plupart des pays du blocs de l'Est et de

l'Ouest ont plaidé pour un renforcement des garanties et de l'universalisation de celui-ci, tandis que les pays non-alignés et neutres ont appelé à la mise en application des objectifs de désarmement. Les États se sont mis d'accord sur une déclaration finale, qui a notamment exprimé la préoccupation que, bien que divers accords de limitation des armements aient été conclus depuis 1970, la course aux armes nucléaires se poursuivait sans relâche. Il a donc été demandé instamment que chaque partie déploie des efforts résolus pour parvenir à une mise en œuvre rapide et efficace de l'article VI.

En **1980**, les États parties n'ont pas pu adopter de document final en raison d'opinions divergentes sur la mise en œuvre de l'article VI. En outre, des divergences de point de vue concernant l'obligation des États parties en vertu des articles I et II du traité ont été prononcées. Un certain nombre d'États non alignés ont fait valoir que des collaborations dans le domaine de la technologie nucléaire, en particulier avec certaines non-parties au traité, pouvaient entraîner une prolifération. Certains étaient également frustrés par ce qu'ils considéraient comme des politiques d'exportation restrictives appliquées à leur égard par les fournisseurs de technologies et d'équipements nucléaires.

En **1985**, des questions persistaient quant à l'efficacité du traité dans la prévention de la prolifération, certains États dénonçant les installations nucléaires israéliennes et sud-africaines non soumises aux règles de garanties. Des divergences de points de vue sur l'assistance technique aux « utilisations pacifiques » ont persisté, de même que l'inquiétude suscitée par l'absence de désarmement nucléaire. La plupart des

États se sont dit préoccupés par le fait que les pourparlers sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne se soient pas poursuivis depuis 1980. Après d'intenses négociations, les États parties ont convenu d'un document final et d'une déclaration critiquant certains aspects de la mise en œuvre du TNP, mais ont formulé des recommandations utiles pour renforcer le traité.

En **1990**, les États parties n'ont pas pu à nouveau se mettre d'accord sur un document final, principalement en raison de la non-application de l'article VI, et aussi à cause de la non négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de la propagation de technologie nucléaire en violation présumée des articles I et II du traité.

En **1995**, la Conférence d'examen a décidé de proroger le traité au-delà de ses 25 premières années ; c'est maintenant un traité d'une durée indéfinie. Les États parties ont également convenu d'un ensemble de décisions, notamment une résolution appelant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il a également été convenu d'un « processus d'examen renforcé » qui comprenait la mise en place de trois Comités préparatoires avant chaque Conférence d'examen.

En **2000**, après d'intenses négociations et le risque d'échec de la Conférence, dû aux manques de mise en œuvre de l'article VI et de la résolution sur le Moyen-Orient, les États parties ont adopté treize mesures pratiques et systématiques pour mettre en œuvre l'obligation de désarmement nucléaire dans le traité et les décisions prises à la Conférence d'examen de 1995.

En **2005**, les États parties ne sont pas parvenus à s'entendre sur un document final, en grande partie en raison du désaccord entre les États dotés d'armes nucléaires et non dotés d'armes nucléaires, les premiers soulignant l'importance de renforcer les efforts de non-prolifération et de se concentrer sur des cas spécifiques, actuels ou présumés, de non-respect du traité, les seconds soulignant l'importance du respect et de la mise en œuvre des obligations de désarmement prises.

En **2010**, les États parties ont adopté un plan d'action en 64 points pour la mise en œuvre du TNP, avec des ensembles d'actions sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'énergie nucléaire. La mise en œuvre des actions dans les trois piliers a varié considérablement. En 2015, seulement 28 actions étaient entièrement mises en œuvre.

En **2015**, les États parties n'ont pas adopté de document. Les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada ont bloqué l'adoption d'un texte qui avait été soigneusement négocié tout au long du mois de la Conférence d'examen, ceci à la demande d'Israël, un État non-partie qui possède des armes nucléaires. Le texte négocié était notoirement faible en matière de désarmement, faisant marche arrière, sur certains points, par rapport aux engagements antérieurs.



*Photo : dôme de la bombe A, Hiroshima, 6 août 2011
© Tim Wright*

Questions cruciales

Modernisation des armes nucléaires

La Chine, la Corée du Nord, les États-Unis, la France, l'Inde, Israël, le Pakistan, la Russie et le Royaume Uni sont en mesure de faire exploser des engins nucléaires. Le programme de la Corée du Nord est relativement récent et incomplet, mais les autres États possèdent des armes nucléaires depuis des dizaines d'années. Tous ces États « modernisent » leurs ogives et vecteurs nucléaires. Certains augmentent aussi la taille de leur arsenaux. Pour les dernières mises à jour et les détails de ces programmes de modernisation, lire *Assurer la destruction pour toujours* de Reaching Critical Will¹⁴.

Les programmes de modernisation d'armes nucléaires ne consistent pas uniquement à « améliorer la sûreté et la sécurité » des arsenaux — comme le prétendent ces gouvernements. Dans de nombreux cas, les « améliorations » des armes apportent de nouvelles capacités à ces systèmes. Elles prolongent également la durée de vie de ces armes au-delà du milieu du XXI^e siècle — avec pour conséquence la poursuite indéfinie de la course aux armements.

Cette modernisation est en grande partie stimulée par la recherche d'une supériorité militaire. La théorie de la « dissuasion » nucléaire implique que la menace de l'utilisation d'armes nucléaires soit crédible et que les préparatifs, en vue de cet usage, soient légitimes. La modernisation — surtout si elle s'accompagne de nouveaux moyens — renforce la crédibilité et le risque de l'usage des armes, à la fois du point de vue technique et politique. La seule façon d'empêcher les États de moderniser leurs armes nucléaires est d'interdire et d'éliminer ces armes

L'article VI du TNP oblige tous les États membres « à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire ». La modernisation est l'aspect qualitatif de la « course aux armes nucléaires ». Il y a cinquante ans le TNP demandait à ce que cette pratique cesse « dans un futur proche », un résultat que le traité associait à des progrès « de bonne foi » vers le désarmement nucléaire. Le TNP, notamment tel qu'il est interprété de manière unanime et autorisée par la Cour internationale de justice (CIJ) exige le désarmement nucléaire¹⁵. L'illégalité des armes nucléaires est un des fondements du TNP.

La modernisation des armes nucléaires va donc à l'encontre de la lettre et de l'esprit du droit international. Ces programmes sont également absurdes et immoraux à la lumière des conséquences connues de leur utilisation et à la lumière des crises économiques, sociales et environnementales auxquelles nous sommes tous confrontés. Les neuf États détenant des armes nucléaires et les pays qui soutiennent la modernisation et le maintien de leurs arsenaux, en incluant les armes nucléaires dans leur politique sécuritaire, sont tous complices de cette terrible menace planétaire.

Le non-respect par ces États de leur obligation légale de mettre fin à la course aux armements nucléaires et d'éliminer leurs arsenaux, doit être compensé par la détermination des États non dotés à prendre des mesures concrètes pour éviter que cette possession indéfinie ne s'enracine davantage. Tous les gouvernements ont la responsabilité d'empêcher une tragédie

humanitaire et environnementale. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est un pas dans la bonne direction, notamment en interdisant l'acte d'assistance demandé ou reçu par un État à un autre. Cette disposition peut aider à empêcher des programmes de modernisation, peut faciliter et imposer l'élimination des armes nucléaires en incitant au désinvestissement dans la production de ces armes.

Recommandations

- Tous les États détenant des arsenaux nucléaires doivent mettre fin à la recherche, au développement, aux essais et à la production d'armes nucléaires. Ils doivent également déclarer renoncer à concevoir, développer ou construire de nouvelles armes nucléaires, et renoncer à modifier ou moderniser des ogives nucléaires existantes en vue de renforcer leurs capacités militaires.
- Les États ne détenant pas d'armes nucléaires doivent continuer de mentionner le problème de la menace que représente l'existence d'armes nucléaires pour la sécurité des populations. Ils doivent demander aux États détenant l'arme nucléaire de mettre fin à tous les projets de modernisation et de respecter leur engagement en vue du désarmement.
- Les États dont la politique de sécurité repose sur les armes nucléaires doivent y renoncer et ne pas soutenir les projets de modernisation.
- Les États parties ne détenant pas l'arme nucléaire doivent continuer à rappeler que nous ne parviendrons à un monde exempt d'armes nucléaires que si les États détenant ces armes cessent de moderniser leurs arsenaux afin de ne pas prolonger leur existence.
- Les États ne détenant pas d'armes nucléaires doivent cesser de soutenir matériellement ou financièrement les sociétés privées ou publiques ayant un intérêt dans la production d'armes nucléaires, leur modernisation ou les essais de ces armes. Ils doivent également interdire de tels investissements aux sociétés qu'ils contrôlent.

Doctrines et transparence

La mesure n° 5 du document final issu de la Conférence d'examen du TNP de 2010 engage les États dotés de l'arme nucléaire à « se concerter promptement pour », entre autres, diminuer le rôle et l'importance des armes nucléaires dans les concepts, doctrines, et politiques militaires et sécuritaires, améliorer encore la transparence et renforcer la confiance mutuelle. Ces États étaient appelés à réaliser un rapport sur ces mesures en 2015. Ils étaient aussi encouragés par la mesure 21 à adopter un formulaire unique de notification. Au lieu de se conformer à ces engagements, les États dotés sont arrivés à la Conférence d'examen de 2015 avec seulement un glossaire de termes liés au nucléaire (une mesure qui n'apparaît nul part dans les 64 prises en 2010).

Ce flagrant mépris des engagements acceptés, continue de saper la crédibilité du TNP. Toutefois, ce n'est pas seulement les États dotés qui y contribuent. Tous les États parties ont en 2010 accepté de s'engager pour « adopter des politiques pleinement conformes au traité et à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires ». C'est même la première des 64 mesures du plan d'action. Il existe bien sûr de nombreuses preuves que les cinq États dotés n'ont pas respecté cet engagement. Mais plusieurs autres États parties n'ont pas non plus mené des politiques compatibles avec cet objectif d'élimination.

Plusieurs États parties non dotés d'armes nucléaires — par exemple, ceux membres de l'Otan et ceux ayant une doctrine de « dissuasion nucléaire élargie » comme l'Australie, le Japon ou la République de Corée — continuent de revendiquer que les armes nucléaires sont essentielles pour leur sécurité. Aucun n'a montré des signes d'évolution vers une élimination ou même une diminution du rôle de ces armes dans leurs doctrines militaires. Ils sont même devenus encore plus véhéments dans la défense des

armes nucléaires comme étant légitimes et nécessaires, bien qu'ils reconnaissent leurs conséquences humanitaires catastrophiques.

Une étude montre comment, depuis la création de l'Otan, les États dotés d'armes nucléaires ont forcé leurs alliés à « tremper leurs mains dans le sang » des armes nucléaires pour partager la responsabilité morale de leur déploiement et de leur éventuelle utilisation. Il s'agit d'une stratégie délibérée, développée en réponse au sentiment antinucléaire généralisé au sein de l'opinion publique mondiale. En « répartissant le fardeau », les États dotés pouvaient justifier le maintien des armes nucléaires, puis la modernisation et résister à la pression de l'opinion publique favorable au désarmement¹⁶.

Ces États ont l'obligation de changer cette dynamique au sein de l'Otan. En ce moment, ils renforcent plutôt la croyance que les armes nucléaires sont des instruments de sécurité légitimes, utiles et nécessaires. Ceci est contraire à la compréhension explicite du TNP, selon laquelle une guerre nucléaire aurait pour conséquence la dévastation de l'humanité et que tous les efforts devraient être faits pour l'empêcher. Si ces États considèrent réellement le TNP comme la « pierre angulaire » du régime de non-prolifération et de désarmement, ils doivent prendre les mesures pour mettre fin à leur dépendance aux armes nucléaires, retirer les bombes nucléaires stationnées sur leur territoire et arrêter de participer aux activités de planification de la guerre nucléaire.

Dans un premier temps, ils doivent être plus transparents sur leurs pratiques. Ceux qui stationnent des armes nucléaires sur leur territoire doivent mettre fin à leur politique opaque consistant à ne pas confirmer ou nier ce fait. Ces États « hôtes » doivent fournir des informations sur l'emplacement, le nombre, le statut et le type de ces armes, ainsi que sur les vecteurs qui seraient utilisés pour les transporter. Les États parties au TNP, autorisant le transit d'armes nucléaires sur leur territoire, y compris

dans leurs eaux territoriales, doivent informer les autres États parties et les citoyens du monde quand cela se produit, à quelle fréquence, l'itinéraire et les risques encourus par leurs propres citoyens. Ce sont des questions légitimes qui ne doivent pas rester sans réponse. Une plus grande transparence est une responsabilité incombant à tous les États parties.

Le TNP et les différents documents finaux n'ont cessé de souligner la nécessité de réduire le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité. Elles n'apportent pas la sécurité : le reconnaître et agir sur ce point est important pour le désarmement nucléaire. Le projet de document final de la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui n'a finalement pas été adopté, appelait tous les États concernés à « poursuivre, au cours du prochain cycle d'examen, la révision de leurs concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité en vue d'y réduire sensiblement ou d'y éliminer le rôle et l'importance des armes nucléaires ». Il était judicieux que cela ne s'applique pas seulement aux États dotés d'armes nucléaires, mais soit aussi étendu à tous les États qui intègrent les armes nucléaires dans leurs doctrines.

Le projet de document final encourageait également les États dotés à inclure des informations spécifiques dans leurs rapports, notamment le nombre, le type et l'état des ogives nucléaires ; le nombre et le type de vecteurs ; les mesures prises pour réduire le rôle et l'importance des armes nucléaires dans les concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité ; les mesures prises pour réduire le risque d'utilisation involontaire, non autorisée ou accidentelle d'armes nucléaires ; les mesures prises pour diminuer l'état de préparation opérationnelle des systèmes d'armes ; le nombre et le type d'armes et de vecteurs diminués et démantelés ; et la quantité de matière fissile utilisable à des fins militaires.

Il s'agit là de mesures importantes qui doivent être poursuivies lors de cette prochaine

Conférence d'examen. Cinq décennies après l'entrée en vigueur de cet accord historique, nous devons nous demander non seulement si les États parties dotés en font assez pour remplir leurs obligations, mais aussi si chaque État partie non doté en fait assez. Il est certain que la grande majorité des États prennent l'article VI très au sérieux, en négociant et en adoptant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, en établissant des zones exemptes d'armes nucléaires. Mais une petite poignée d'États ne respectent pas leurs obligations en matière de désarmement. Les autres membres du TNP doivent exiger plus de leur part.

Recommandations

- Tous les États parties dotés d'armes nucléaires doivent : a) prendre des mesures pour éliminer le rôle des armes nucléaires dans leurs concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité ; b) soumettre des plans à cette fin ; et c) faire un rapport sur les points inclus dans le projet de document final de 2015, en vue d'un désarmement total.
- Tous les États parties non dotés d'armes nucléaires qui bénéficient d'une protection nucléaire doivent : a) prendre des mesures pour éliminer le rôle des armes nucléaires dans leurs concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité ; b) soumettre des plans à cette fin ; et c) fournir des informations précises concernant le déploiement sur leur territoire ou le transfert d'armes nucléaires à travers leur territoire.
- Tous les autres États parties non dotés d'armes nucléaires doivent souligner l'incompatibilité de ces politiques et pratiques avec le TNP et l'objectif de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Ils doivent souligner que l'obligation de poursuivre le désarmement nucléaire s'applique à tous les États parties, et pas seulement à ceux qui sont dotés d'armes nucléaires. Ils doivent également remettre en question les mesures prises par les États dotés qui sont contraires à l'objet et à la

finalité du TNP, conformément à la proposition présentée dans le projet de document final de la Conférence d'examen de 2015.

Zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient (ZEADM)

L'interdiction des armes nucléaires au Moyen-Orient est liée à des enjeux de sécurité régionale plus larges et à l'élargissement de l'interdiction éventuelle à toutes les armes de destruction massive. Une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient a ainsi été proposée pour la première fois par l'Égypte en 1990 avec le soutien de l'Iran¹⁷. En 1995, la Conférence d'examen a abouti à la prorogation indéfinie du TNP et à une résolution, coparrainée par la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis, appelant à « la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, qui soit effectivement vérifiable ». La résolution a également appelé tous les États membres du TNP, et en particulier les États dotés à « étendre leur coopération et à déployer tous leurs efforts en vue d'assurer la mise en place rapide, par les membres de la région, d'une zone au Moyen-Orient exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs¹⁸ ».

La Conférence d'examen du TNP de 2000 a réaffirmé l'objectif de la Conférence de 1995 et déclaré que la résolution serait « valable jusqu'à ce que ses fins et objectifs soient atteints¹⁹ ». Ce n'est cependant qu'à la Conférence d'examen de 2010, que les États parties se sont mis d'accord sur des mesures pratiques pour progresser vers la création de cette zone. Plus précisément, les États sont convenus qu'en consultation avec les pays de la région, le Secrétaire général des Nations unies et les trois coauteurs de la résolution de 1995, convoqueraient une conférence en 2012 à laquelle tous les États du Moyen-Orient participeraient sur « la création d'une zone

au Moyen-Orient exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive ». Une mesure parallèle fut adoptée avec la nomination d'un facilitateur ayant « pour mandat d'appuyer la mise en œuvre de la résolution de 1995 en menant des consultations et en préparant la convocation de la conférence de 2012 ». L'ambassadeur finlandais, Jaakko Laajava a été nommé facilitateur²⁰. Les États sont également convenus qu'un pays hôte pour convoquer la conférence serait désigné.

En novembre 2012, cependant, la conférence a été annulée par les États-Unis « en raison des conditions actuelles au Moyen-Orient et du fait que les États de la région ne sont pas parvenus à un accord sur des conditions acceptables pour une conférence²¹ ». De même, lors de la Conférence d'examen du TNP de 2015, des appels à reprendre les pourparlers sur la ZEADM ont été anéantis par les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada.

Le 29 avril 2013, l'Égypte s'est retirée du Comité préparatoire du TNP à Genève pour protester contre l'absence de progrès concernant la convocation de la conférence ZEADM. L'Égypte a déclaré que le but de son retrait était « d'envoyer un message fort sur le fait qu'elle n'accepte pas le manque de sérieux persistant dans le traitement de la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient ». La déclaration égyptienne a également souligné que « certaines parties au TNP, ainsi que certains États non parties » entravaient la mise en place de la conférence²².

Des obstacles majeurs restent sur le chemin de la réalisation de cette zone. La principale pierre d'achoppement à des progrès significatifs est un désaccord marqué entre les pays de la région sur les conditions et la séquence des étapes menant à sa création. Les problèmes de sécurité dans la région sont considérés à travers deux prismes : Israël, en tant que seul État disposant d'armes nucléaires, insiste sur un accord de

paix global avec ses voisins arabes avant de s'engager dans des pourparlers, tandis que les autres États de la région soulignent la nécessité de la création de la zone en premier comme contribution à la paix et à la stabilité²³.

En outre, en 2018, les États-Unis ont soutenu un document de travail sur « la création de conditions propices à un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs », qui suggérait que le TNP ne devait pas être le principal mécanisme de progrès vers une ZEADM²⁴. D'autres États ont réfuté cette conclusion comme une réinterprétation inacceptable et un retour en arrière de l'engagement de 1995²⁵.

Il y a eu cependant quelques avancées positives vers le renforcement de la sécurité dans la région, augmentant les chances de réaliser la ZEADM. En premier lieu, il y a la percée de l'Iran et du P5 + 1 (cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies — Chine, États-Unis, France, Russie, Royaume-Uni plus l'Allemagne) sur le Plan d'action global commun (JCPoA). Cependant, le retrait des États-Unis du JCPoA, suivi, d'un an plus tard par la décision de l'Iran de cesser la mise en œuvre de certains aspects de l'accord, est préjudiciable à la paix et à la sécurité ainsi qu'aux préoccupations relatives à la légitimité du régime de non-prolifération.

En octobre 2018, la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution, présentée par les États arabes, qui demandait au Secrétaire général de l'ONU de convoquer une conférence régionale sur la zone d'ici la fin de l'année 2019. Alors que les États-Unis et Israël ont exprimé leur opposition à cette initiative, la conférence eut lieu du 18 au 22 novembre 2019 à New York. Tous les États du Moyen-Orient, à l'exception d'Israël, y ont participé. Quatre États dotés d'armes nucléaires étaient présents : la Chine, la France, la Russie et le Royaume-Uni. Les États-Unis étaient absents. La conférence a adopté

une déclaration politique, qui réaffirme l'intention de négocier un instrument juridiquement contraignant pour la création d'une ZEADM au Moyen-Orient. Les futures sessions de la conférence se tiendront pour une durée d'une semaine à compter du troisième lundi de novembre de chaque année, sauf décision contraire. La Jordanie assumera la présidence de la conférence, jusqu'à la convocation de la session 2020, après quoi le Koweït prendra le relais²⁶.

C'est un euphémisme de dire que le processus visant à établir une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient ait désespérément besoin d'une dose d'énergie et d'engagement — pour son propre bien et pour la bonne santé du TNP — pour parvenir à des avancées. Des représentants de la société civile de la région, des experts et des diplomates internationaux se sont réunis pour travailler sur un projet de traité juridiquement contraignant. Dans ce contexte, nous prévoyons la nécessité de créer une Organisation du Traité sur le Moyen-Orient (METO), établie par les dispositions d'un traité ZEADM. L'objectif est d'encourager les États et la société civile à imaginer ce que pourrait être la réalité, lorsque nous concentrons notre esprit et notre imagination vers le possible.

L'initiative METO a élaboré un projet de traité vivant et adaptable pour engager les gouvernements et la société civile de la région dans un processus inclusif, impliquant des débats et pressions politiques pour promouvoir une ZEADM au Moyen-Orient. Ce travail permet déjà aux parties prenantes d'imaginer la zone, tout en réunissant des diplomates et des experts pour discuter des questions de mise en œuvre et de vérification, des programmes éducatifs pour le renforcement des capacités, la création d'un réseau régional, des campagnes de plaidoyer et d'autres projets connexes²⁷.

Recommandations

- Les États parties ne doivent pas utiliser le Moyen-Orient comme une raison de bloquer tout résultat de la Conférence d'examen du TNP.
- Les États doivent réaffirmer leur engagement envers la résolution 2231 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui a approuvé le JCPoA, et s'engager à prendre des mesures de confiance et de désescalade en vue de la mise en œuvre de tous les aspects de l'accord.
- Les États parties doivent chercher à inclure dans tout document final des accords sur la manière de progresser dans l'application de la résolution de 1995 du TNP sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.
- Les États devraient aborder les futurs pourparlers, tels que la conférence prévue en novembre 2020, avec la volonté de trouver des voies constructives. Ils devraient également soutenir le projet mené par l'Unidir sur cette question, ainsi que le processus METO avec ces négociations en table ronde de format 1.5-2 sur un projet de texte de traité.
- La société civile doit être impliquée dans les efforts visant à réaliser la zone grâce à la prochaine conférence et d'autres forums.

Risque nucléaire et conséquences humanitaires

Les effets immédiats d'une seule détonation d'arme nucléaire sont effroyables et extrêmement graves. Une détonation causera des dizaines de milliers de victimes et infligera des dommages immédiats et irréversibles aux infrastructures, à l'industrie, aux moyens de subsistance et aux vies humaines. Les effets persisteront dans le temps, dévastant la santé humaine, l'environnement et nos économies pour les années à venir. Ces impacts feront des ravages sur la production alimentaire, entraîneront des catastrophes naturelles et des déplacements de populations entières²⁸.

La simple existence d'armes nucléaires engendre des risques importants. Il y a eu de nombreux cas d'accidents et de potentielles détonations nucléaires accidentelles²⁹. De surcroît, un certain nombre de rapports récents ont fait état d'un environnement opérationnel dégradé et du comportement inquiétant de personnes supposées « commander et contrôler » ces arsenaux³⁰. En outre, les politiques de « dissuasion nucléaire » et les doctrines militaires des États dotés et de leurs alliés nécessitent des préparatifs pour l'utilisation de ces armes. L'utilisation potentielle d'armes nucléaires, dans un conflit entre possesseurs ou lors de frappes préventives et de représailles contre d'autres États, n'est pas une menace du passé.

En décembre 2019, les États-Unis ont déployé un nouveau type d'ogive nucléaire, qu'ils décrivent comme une arme à « faible rendement », car elle représente environ un tiers de la puissance de la bombe larguée sur Hiroshima³¹. Les experts ont exprimé leurs inquiétudes sur le fait que cela risque d'abaisser le seuil d'utilisation. Néanmoins, cette arme avec une puissance de 5 kilotonnes, si elle venait à exploser, engendrerait des centaines de milliers de victimes et auraient des impacts environnementaux durables. Même des armes avec un faible rendement provoquent des effets effroyables. Il ne peut y avoir d'arme nucléaire « utilisable ». Même la plus faible des armes nucléaires est cent fois plus puissante que la bombe conventionnelle la plus destructrice, et cela c'est sans tenir compte des retombées radioactives.

Le document final du TNP de 2010 a exprimé des inquiétudes quant aux « conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires » et a engagé les États parties à « poursuivre des politiques qui sont pleinement compatibles avec le traité et l'objectif de parvenir à un monde sans armes nucléaires ». À partir de là, une vaste majorité des États se sont réunis lors de trois grandes conférences diplomatiques et ont publié des

déclarations communes sur ce sujet, jusqu'à la Conférence d'examen de 2015.

Trois grandes conférences diplomatiques ont eu lieu entre 2010 et 2015 pour examiner les conséquences importantes et dévastatrices des détonations d'armes nucléaires, dans le but de redynamiser les efforts de désarmement et de concevoir de nouvelles voies vers l'abolition. La première s'est tenue à Oslo en mars 2013 en présence des délégués de 128 États, la deuxième à Nayarit en février 2014 avec 146 États, et la troisième à Vienne en décembre 2014 avec 158 États. Toutes ont vu la participation des agences des Nations unies concernées, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des universités et des organisations non gouvernementales. Ces conférences ont permis d'obtenir de nouvelles informations sur les risques et les conséquences des armes nucléaires, et favoriser la négociation et l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en 2017³².

Avant la Conférence d'examen de 2020, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a réuni des experts et des représentants de gouvernements à Genève afin de discuter des conséquences humanitaires et des risques croissants des armes nucléaires lors d'une journée de réunion d'experts. La réunion a porté sur des questions allant des nouvelles preuves des conséquences humanitaires et environnementales immédiates et sur le long terme des armes nucléaires, sur les facteurs de risque de ces armes et les mesures à prendre pour éviter une catastrophe nucléaire³³.

Il est crucial pour la Conférence d'examen de 2020 de conserver le même langage humanitaire que celui utilisé lors de la rédaction du document final de 2010. Certains pays, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire, ont tenté entre-temps de minimiser les références aux impacts humanitaires et au droit international humanitaire. À l'instar

des déclarations humanitaires communes : « Il est dans l'intérêt de la survie même de l'humanité que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances³⁴. » Affaiblir le langage déjà convenu sur les conséquences des armes nucléaires fragiliserait le traité lui-même.

Recommandations

- Les États doivent se féliciter des récents travaux entrepris dans l'optique d'examiner l'impact humanitaire des armes nucléaires et approuver les conclusions et les résultats des conférences d'Oslo, de Nayarit et de Vienne. Ils doivent exprimer leur profonde inquiétude face au risque permanent pour l'humanité que représente la possible utilisation des armes nucléaires et les conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de cette utilisation.
- Les États doivent veiller à ce que le document final de 2020 reflète les termes utilisés en 2010 qui mentionnent « être vivement préoccupé par les conséquences catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires » et qui réaffirment « la nécessité pour tous les États de respecter en tout temps le droit international applicable, y compris le droit international humanitaire ». Le document devrait également refléter les termes du préambule du TIAN, qui reconnaît « que toute utilisation d'armes nucléaires serait contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés ». Il pourrait également inclure la déclaration commune du 28 avril 2015, approuvée par 159 États, qui stipule qu'« il est dans l'intérêt de la survie même de l'humanité que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances ».
- Les États doivent soutenir toutes les initiatives visant à stigmatiser, interdire et éliminer les armes nucléaires, à mettre fin à la production de matières fissiles et à éliminer les stocks, à établir des mesures de vérification et à mettre les armes nucléaires hors d'état d'alerte.

Énergie nucléaire

Les armes nucléaires ne sont pas le seul risque nucléaire. Les armes nucléaires et l'énergie nucléaire offrent toutes les deux « une vision de l'enfer », pour reprendre la description des centrales nucléaires par l'écrivain japonais Haruki Murakami³⁵. Elles sont toutes les deux caractérisées par leurs risques inhérents et leur capacité à déclencher des formes extrêmes de destruction sur le corps humain, l'environnement et sur nos infrastructures socio-économiques.

En 1953, quelques années seulement après que les États-Unis aient utilisé deux armes nucléaires contre le Japon, le président américain Eisenhower lança, aux Nations unies, son programme « Atomes pour la paix ». Il en résulta la propagation des technologies et des matières nucléaires dans le monde pour un usage soit-disant pacifique : pour la production d'énergie, l'utilisation médicale et la recherche. En réalité, la technologie nucléaire n'a rien de pacifique.

L'énergie nucléaire est le moyen le plus cher et le plus dangereux pour faire bouillir de l'eau afin de faire tourner une turbine³⁶. Elle contient le potentiel inhérent de créer une catastrophe. Il n'existe pas de réacteur nucléaire sans danger³⁷. Tous les aspects de la chaîne de production du combustible nucléaire, de l'extraction du minerai d'uranium au stockage des déchets radioactifs sont désastreux pour la Terre et ses êtres vivants³⁸. Les radiations ont une durée de vie longue et des effets intergénérationnels.

L'énergie nucléaire n'est pas une solution à la crise climatique³⁹. Pourtant elle continue à être présentée comme telle, vantée comme propre, sans danger et fiable. Cela est directement lié au capitalisme et n'a rien à voir avec la protection de la planète et de ses habitants. Pour l'industrie de l'énergie nucléaire, la motivation principale de l'opération est le profit. L'histoire nous a montré que la hausse du profit est souvent mieux réalisée par des moyens qui ne prennent pas en compte les risques pour la planète ou pour l'humanité. Ce

profit a moins de chance d'être réalisé par la recherche de sources d'énergies alternatives qui nécessiteraient des investissements importants de départ, ou qui ne seraient pas éligibles aux mêmes subventions gouvernementales (c'est-à-dire financées par le contribuable) que ne l'est le nucléaire dans plusieurs pays. Il est également moins probable de réaliser des bénéfices en concevant des sources d'énergies économiquement efficaces, adaptées aux besoins de tous et respectueuses de l'environnement⁴⁰. Les scientifiques et les militants ont noté que l'énergie nucléaire, produite « dans des grands sites de production coûteux et centralisés » ne résout pas « les besoins en énergie de la vaste majorité de la population mondiale, en plus, de ne pas vraiment offrir de gains nets pour l'environnement⁴¹ ».

Dans le même temps, la propagation de l'énergie nucléaire dans le monde depuis 1953 a permis le développement des armes nucléaires dans plusieurs pays, et la prolifération des technologies et des matières nucléaires qui sont vulnérables aux attaques terroristes ou aux accidents. La présence persistante d'installations du cycle du combustible nucléaire, des technologies et des matières nucléaires ne facilite pas la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Depuis 1945, de nombreux scientifiques, militants et représentants de gouvernements ont souligné que les installations, les technologies et les matières nucléaires sont dangereuses, qu'elles soient déployées sous forme d'armes ou pour « une utilisation pacifique ». L'élimination de toutes les matières et de toutes les technologies, quelle qu'en soit leur utilisation initialement prévue est le seul moyen d'assurer qu'il n'y ait aucune catastrophe créée de façon délibérée ou par accident.

Dans le contexte du TNP, l'énergie nucléaire est considérée comme « un droit inaliénable » par la plupart des États. Cela signifie que la plupart des États louent ses bénéfices apparents et promeuvent son expansion et sa prolifération, sans tenir compte des risques pour l'humanité et l'environnement. Quelques États parties

reconnaissent les risques inhérents et ont choisi de retirer le nucléaire de leurs sources d'énergie. Plus il y aura d'États parties suivant cette voie, mieux ce sera pour nous toutes et tous.

Recommandations

- Les États doivent soutenir la déclaration du 25 mai 2011 faite par les gouvernements d'Autriche, de Grèce, d'Irlande, de Lituanie, du Liechtenstein, du Luxembourg et du Portugal, dans laquelle ils soulignent que l'énergie nucléaire n'est pas compatible avec le concept de développement durable et appellent à l'économie d'énergie et à passer aux sources d'énergie renouvelables dans le monde entier.
- Les États doivent aussi soutenir l'appel de février 2011 d'un groupe de *hibakusha* à supprimer toutes les sources de radiation — l'extraction minière d'uranium, les réacteurs nucléaires, les accidents nucléaires, le développement des armes nucléaires, les essais, et les déchets nucléaires — et à investir dans l'énergie renouvelable pour un avenir durable.
- Les États doivent supprimer l'énergie nucléaire et accroître leur soutien au développement de sources d'énergie renouvelables, commercialement viables et produisant zéro émission de carbone. Les gouvernements doivent cesser la promotion de l'énergie nucléaire.

Désarmement nucléaire et interdiction des armes nucléaires

Un problème fondamental du TNP est le statut spécial qu'il octroie à cinq États sur la base de leur possession d'armes nucléaires : la Chine, la France, la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis. Ce statut a été utilisé par ces États pour justifier la légitimité de leur possession. Tony Blair, en s'adressant à la Chambre des communes en tant que Premier ministre en 2007, argumenta que le TNP « énonce de manière absolument claire que la Grande-Bretagne a le droit de posséder des armes nucléaires⁴² ».

Ceci n'est pas une interprétation faite de bonne foi du TNP. Le traité reconnaît simplement que cinq États possédaient des armes nucléaires testées à l'époque de sa négociation, et soumet ces cinq États à une obligation de négocier le désarmement. Néanmoins, des décennies ont passé depuis, sans l'élimination de ces armes, et le TNP semble avoir formalisé un régime des États « avec et sans arme » nucléaire qui sape sa légitimité et son efficacité aux yeux de plusieurs gouvernements et du public.

Au cours du dernier cycle d'examen, les États dotés ne sont même pas parvenu à mettre en œuvre les engagements les plus basiques qu'ils avaient pris dans le plan d'action de 2010 au sujet du désarmement. Concernant l'action 5, par exemple, ils s'étaient engagés à nouer un dialogue avec d'autres États sur : la réduction du stock mondial ; les armes nucléaires et le « partage nucléaire » ; la diminution du rôle des armes nucléaires dans les politiques de sécurité ; la prévention de l'utilisation des armes nucléaires et leur élimination ; la réduction du statut opérationnel des armes nucléaires ; la réduction des risques d'utilisation accidentelle ; et l'augmentation de la transparence et de la confiance mutuelle. Les États dotés d'armes nucléaires se sont rencontrés à un grand nombre d'occasions, mais en 2015 ils avaient seulement développé un glossaire sur les terminologies nucléaires — qui n'était même pas inscrit dans le programme d'actions de 2010.

2015 n'est pas la première Conférence d'examen au cours de laquelle les États dotés d'armes nucléaires se sont présentés sans résultats. C'est un schéma répétitif depuis 1975. Ce n'était ainsi qu'une question de temps avant que d'autres États parties ne décident de prendre les choses en main ; ce qu'ils ont commencé en 2010. Le résultat de cette initiative a été l'adoption en juillet 2017 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Il est probable que la relation future entre le TNP et le TIAN, ainsi que les dynamiques politiques créées entre les deux traités, auront un impact

sur les discussions dans le cadre du cycle d'examen 2020 du TNP. Par conséquent, il est utile de comprendre le contexte et les liens entre les différents développements.

Ré-engager une perspective humanitaire

Depuis 2010, l'accent sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, dont les trois conférences accueillies par la Norvège, le Mexique et l'Autriche décrites ci-dessus, a mis en avant le fait que le stockage et le déploiement d'armes nucléaires présentent différents risques de détonations nucléaires, que celles-ci soient intentionnelles ou accidentelles. Cela a aussi ouvert la voie pour examiner les réponses politiques et légales les plus appropriées à l'existence d'armes nucléaires. Ce nouveau discours a été accompagné par une prise de conscience grandissante qu'on ne peut pas compter uniquement sur les États dotés et leurs alliés, pour éliminer les armes nucléaires.

Le résumé du président de la conférence au Mexique a conclu que « de nouvelles normes et des nouveaux critères internationaux » doivent être développés afin d'éliminer les armes nucléaires. Il y est noté que l'interdiction de certaines catégories d'armes non discriminantes a précédé leur élimination⁴³. Dans les mois qui ont suivi la conférence au Mexique, plusieurs États ont approuvé l'appel du président à un « instrument juridiquement contraignant » pour interdire les armes nucléaires, notamment ceux appartenant au Groupe Africain et à la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes.

Lors de la dernière conférence humanitaire, à Vienne, les États ont davantage fait entendre leur soutien à des négociations sur un traité d'interdiction. Le récapitulatif de la présidence le reflétait en affirmant : « Plusieurs délégations [...] ont exprimé leur soutien à la négociation d'un nouvel instrument légal interdisant les armes nucléaires, constituant une mesure efficace vers le désarmement nucléaire, comme

requis aussi par le TNP⁴⁴. » Il y est remarqué que les armes nucléaires — contrairement aux autres armes de destruction massive — ne sont pas encore soumises à une interdiction mondiale exhaustive.

Le gouvernement hôte, l'Autriche, a conclu la conférence de Vienne en publiant un *Engagement* spécial pour « identifier et prendre des mesures efficaces pour combler le vide juridique pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires⁴⁵ ». Plusieurs États ont depuis approuvé cet *Engagement* par des moyens diplomatiques formels, signalant leur intention de travailler avec les acteurs concernés « afin de stigmatiser, interdire et éliminer les armes nucléaires ». À la fin de la Conférence d'examen du TNP de 2015, 127 États avaient approuvé ce qui était alors connu sous le nom de l'*Engagement humanitaire*⁴⁶.

Comblent le vide juridique

Compte tenu de l'immense succès de ces conférences — ainsi que du fort soutien apporté aux déclarations communes sur le même sujet au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations unies et lors des réunions du TNP (la déclaration de la Conférence d'examen du TNP de 2015 ayant été signée par 159 États) — les Nations unies ont organisé, à Genève, une série de réunions en 2016 pour discuter des options juridiques et politiques permettant d'aller de l'avant⁴⁷. Lorsque l'Assemblée générale s'est réunie en octobre 2016, il était clair que la grande majorité des États soutenait la négociation d'un traité interdisant les armes nucléaires. Plus de 120 États ont voté en faveur de la convocation de ces négociations en 2017, ceci sans le soutien des États dotés d'armes nucléaires⁴⁸.

Les États dotés n'ont en effet pas assisté à ces négociations. Au cours des années qui ont précédé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ils ont tenu un discours de plus en plus alarmiste contre ce processus,

la délégation américaine ayant même suggéré que l'interdiction compromettrait la stabilité stratégique au point de conduire à une guerre nucléaire⁴⁹. Le gouvernement américain, sous la présidence d'Obama, a également demandé à ses alliés, qui intègrent les armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité, de boycotter les négociations⁵⁰.

Malgré cette opposition, la conférence des Nations unies visant à négocier un traité juridiquement contraignant pour interdire les armes nucléaires a été un succès retentissant⁵¹. Plus de 130 gouvernements ont participé à cette conférence⁵². La société civile et les organisations internationales ont engagé ensemble un dialogue interactif, soulignant la nature collaborative unique de ces négociations. Les organisations de la société civile accréditées à la conférence ont apporté des interventions quotidiennes sur chacun des sujets abordés par les États, et des experts ont été invités par la présidente à échanger de manière informelle avec les États, pour discuter certaines des questions les plus sensibles.

122 États ont voté pour l'adoption du traité le 7 juillet 2017. Le TIAN interdit le développement, les essais, la production, la fabrication, l'acquisition, la possession, le stockage, le stationnement, le déploiement, le transfert, l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires, ou l'assistance à l'une de ces activités interdites. Il contient des dispositions relatives à l'assistance aux victimes et à la remise en état de l'environnement. Il définit également un processus par lequel les États dotés d'armes nucléaires peuvent rejoindre et éliminer leurs arsenaux. Il est important de noter qu'il reconnaît que toute utilisation d'armes nucléaires serait contraire au droit humanitaire international. Il place les armes nucléaires sur le même plan juridique que les autres armes de destruction massive, biologiques et chimiques.

Le TIAN n'est pas une fin en soi. Mais l'interdiction des armes nucléaires sera un

catalyseur de changement. Il a déjà un impact, notamment sur les investissements financiers dans la production d'armes nucléaires. Le plus grand fonds de pension néerlandais, le fonds APB, pour les fonctionnaires, a décidé de mettre fin à ses investissements auprès des producteurs d'armes nucléaires. Ce fonds de pension reconnaît que cette interdiction mondiale des armes nucléaires a été déterminante dans sa décision⁵³. De même, la Norvège a décidé d'exclure les investissements réalisés auprès de BAE Systems, AECOM, Fluror Corp, Huntington Ingalls Industries et Honeywell en raison de l'implication de ces entreprises dans la production de composants clés des armes nucléaires⁵⁴.

Il reste beaucoup à faire pour que le TIAN entre en vigueur, pour assurer sa mise en œuvre et, bien sûr, pour atteindre l'objectif primordial du désarmement nucléaire et d'un monde sans armes nucléaires. Mais ce que nous avons vu jusqu'à présent, doit nous donner beaucoup d'espoir, sur sa réalisation et sur le fait que le processus d'interdiction des armes nucléaires apporte un changement plus large dans la façon dont les choses peuvent être et seront traitées au sein des relations internationales.

Le TIAN et le TNP

Les opposants au traité d'interdiction ont tenté de créer une fausse tension entre l'interdiction et la non-prolifération. Pourtant, sur le plan juridique comme pratique, le TIAN est complémentaire au TNP. La négociation du TIAN a été la réponse logique et nécessaire à la profonde inquiétude exprimée par tous les États parties au TNP en 2010 face aux « conséquences humanitaires catastrophiques » de toute utilisation d'armes nucléaires.

Le TNP ne fixe pas de calendrier ou de plan de désarmement, il oblige simplement les États à désarmer. Comme nous l'avons vu avec d'autres systèmes d'armement, l'interdiction facilite l'élimination. L'interdiction des armes nucléaires

est un premier pas important vers leur élimination. Conformément à l'article VI du TNP, il incombe à tous les États de progresser vers des négociations sur le désarmement nucléaire. Toute étape vers l'interdiction catégorique des armes nucléaires serait pleinement compatible avec le TNP, constituant une « mesure efficace » visée à l'article VI.

L'absence actuelle de progrès en matière de désarmement nucléaire, associée à des programmes de modernisation et à l'insistance de certains États sur la valeur sécuritaire de ces armes, rend difficile, voire impossible, la prévention de la prolifération et la réalisation d'un monde sans armes nucléaires. L'interdiction des armes nucléaires ne résout pas immédiatement tous les défis auxquels le TNP est confronté. Mais elle contribuera grandement à résoudre bon nombre des préoccupations et des problèmes auxquels il est confronté⁵⁵.

Le TNP lui-même énonce à la fois la justification et l'obligation d'interdire les armes nucléaires. Il souligne les conséquences catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires comme motif pour prévenir la prolifération et pour parvenir au désarmement. Il vise spécifiquement à mettre fin à la course aux armements et à la production d'armes nucléaires, et à parvenir à l'élimination totale de ces armes par des négociations de bonne foi. L'interdiction des armes nucléaires, qui a pour motivation première les conséquences catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires, vise à mettre fin à la production et à la possession d'armes nucléaires.

Prendre la mesure d'interdire catégoriquement ces armes est pleinement conforme au TNP et ne fera qu'aider à atteindre ses objectifs. En particulier, le TIAN stigmatise davantage les armes nucléaires, ce qui entraîne des répercussions au-delà des seuls États parties au traité. Il modifiera le paysage juridique et politique, en créant une nouvelle norme contre la possession et le financement des armes nucléaires. Il favorisera également un

nouveau discours sur les armes nucléaires en les considérant comme des armes de terreur, d'instabilité et d'insécurité plutôt que comme des « moyens de dissuasion » ou des instruments de « sécurité ». La stigmatisation montrera clairement que les armes nucléaires sont incompatibles avec les principes des droits humains et du droit humanitaire, et qu'elles sont de moins en moins attrayantes pour les gouvernements qui souhaitent être considérés comme des membres honorables de la communauté internationale.

Par ailleurs, le TIAN contribuera à créer les conditions du désarmement nucléaire. Il participera à la création d'un espace et d'un contexte favorable pour mettre fin au développement et de la modernisation des armes nucléaires. Il donnera une impulsion en faveur du désinvestissement financier de la production d'armes nucléaires et des incitations politiques, juridiques et sociales pour mettre fin à la course aux armements et pour entamer un véritable processus de désarmement nucléaire.

La TIAN soulève également un point extrêmement important concernant le processus de réalisation. Le problème du TNP est que ses États parties, en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, prennent des engagements mais choisissent ensuite de ne pas les mettre en œuvre. La plupart des autres États parties font des compromis pour parvenir à des accords — ils acceptent moins qu'ils ne le feraient autrement, et ils offrent d'autres engagements en retour. Mais parfois, avant même que l'encre ne soit sèche, les pays qui ont imposé ces concessions se sont retirés de l'accord ou l'ont réinterprété. L'article VI, la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, la plupart des 13 mesures pratiques de 2000, les actions 5 et 21, entre autres, du plan d'action 2010, sont des exemples de ce phénomène dans le contexte du TNP.

La solution est de cesser d'attendre que ces pays prennent l'initiative de remplir leurs engagements et de les empêcher de dicter la manière dont les accords sont conclus. Lorsqu'il

existe une tendance montrant que certains États obtiennent des concessions puis se détournent de leurs engagements, d'autres États doivent agir pour que cela ne fasse pas obstacle à la réalisation des objectifs de sécurité collective.

Passer d'une approche de sécurité centrée sur l'État à une approche humanitaire a été un excellent début. Le débat sur l'impact humanitaire a rétabli les armes nucléaires comme dangereuses et destructrices. Il a également mis en évidence la perspective selon laquelle le désarmement est la responsabilité de chacun. Dans ce monde changeant et peu sûr, il y a des actions que nous pouvons entreprendre sans attendre que les obstacles ne disparaissent d'eux-mêmes.

Le TNP ne peut pas reléguer la réalisation de son objectif le plus fondamental — la fin des armes nucléaires — à un schéma de possession indéfinie, jusqu'à ce que ceux qui les possèdent estiment que « les conditions sont réunies ». Tous les États ont l'obligation immédiate de mettre en œuvre leurs engagements tels qu'ils sont mentionnés dans l'esprit et la lettre du TNP et dans les documents issus de ses Conférences d'examen. L'interdiction des armes nucléaires fait partie de ce processus de mise en œuvre. Il ne s'agit pas de se défaire du TNP. Si le TNP s'effondre, ce sera en raison des choix que les États dotés d'armes nucléaires ont effectués au cours du dernier demi-siècle pour se soustraire de leurs responsabilités en matière de désarmement. Il faut donc essayer d'être à la hauteur de l'objectif du TNP, qui est d'atteindre et de maintenir un monde exempt d'armes nucléaires, de créer les « conditions » qui contribueront à faciliter la fin de la course aux armements nucléaires et leur élimination totale.

Le président du Comité préparatoire du TNP de 2018 a publié un résumé dans lequel il a reconnu l'adoption du TIAN et fait mention qu'un certain nombre d'États parties au TNP ont affirmé que le TIAN représentait une mesure efficace en vertu de l'article VI en créant une interdiction juridiquement contraignante des armes

nucléaires. Il a souligné que le TIAN complétait le TNP et était conçu pour renforcer les régimes de désarmement et de non-prolifération nucléaire existants⁵⁶. Les recommandations à la Conférence d'examen de 2020, publiées dans le résumé du président du Comité préparatoire de 2019, reconnaissent « la nécessité d'une norme juridiquement contraignante pour interdire les armes nucléaires afin de parvenir à un monde sans armes nucléaires et de le maintenir ». Il a également reconnu « le soutien de nombreux États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et sa complémentarité avec le TNP⁵⁷ ». Ce sont des termes importants sur lequel la Conférence d'examen du TNP de 2020 peut s'appuyer.

Recommandations

- Les États dotés doivent réitérer leur engagement sans équivoque de parvenir à l'élimination de leurs arsenaux nucléaires.
- Les États dotés et ceux qui les soutiennent doivent entreprendre des actions conformes à l'objectif de l'article VI du TNP et en rendre compte lors des réunions de ce traité.
- Les États doivent s'inquiéter de l'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'article VI du TNP et dans la réalisation du désarmement nucléaire, et ne doivent accepter aucun langage dans un document final qui porte atteinte aux obligations et engagements existants en matière de désarmement.
- Les États doivent condamner l'évolution qualitative et quantitative des arsenaux des États dotés de l'arme nucléaire.
- Les États doivent appeler les États dotés à entreprendre le désarmement nucléaire et à cesser leurs programmes de modernisation, et doivent appeler les États qui hébergent des armes nucléaires en provenance d'autres pays à cesser de les héberger sur leur territoire et à rejeter l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires en leur nom.
- Les États doivent saluer l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, appeler tous les États à y adhérer et reconnaître la relation positive et complémentaire entre le TNP et le TIAN.

Le genre

Les questions de genre se recoupent de multiples façons avec les armes nucléaires. Les schémas sur les préjudices potentiels, le discours et l'approche du désarmement nucléaire, et la diversité des participants aux processus et aux négociations sur le désarmement, sont trois questions clés qui nécessitent un examen plus approfondi au cours de cette Conférence d'examen du TNP et au cours des suivantes.

Impacts liés au genre. Comme pour les autres types d'armes, les armes nucléaires ont des impacts en termes de genre. Les femmes font face à des préjudices spécifiques due à la production, aux essais et à l'utilisation d'armes nucléaires, en particulier par les effets des rayonnements ionisants sur le système de reproduction et la santé maternelle⁵⁸. Des études montrent que les femmes sont plus vulnérables aux rayonnements ionisants que les hommes et que les femmes enceintes exposées à des doses élevées de rayonnements ionisants courent le risque d'effets nuisibles pour leurs enfants, y compris des malformations, des handicaps, ainsi que le risque de fausses couches. Dans certaines communautés où des essais d'armes nucléaires ont eu lieu, les responsabilités sociales et culturelles des femmes les exposent également à un plus grand risque de contamination. À l'instar des femmes qui ont survécu à d'autres types d'impacts d'armes, comme les mines antipersonnel ou les armes explosives, les femmes qui ont survécu à des essais ou à l'utilisation d'armes nucléaires sont également confrontées à des défis sociaux uniques, liés à la façon dont elles sont traitées dans les sociétés et les communautés. Elles sont souvent stigmatisées ou exclues.

Le discours de genre⁵⁹. Les armes nucléaires sont chargées de symbolisme — de puissance, de protection et du pouvoir de « dissuader » par la « force » matérielle. Pour beaucoup, un tel symbolisme cache la véritable raison derrière l'existence de ces armes — la

destruction — et les effets atroces de leurs usages. Posséder et brandir une capacité extraordinairement destructrice est une forme de domination, associée aux guerriers masculins (les possesseurs d'armes nucléaires sont parfois appelés les « grands garçons »). Après les essais nucléaires de l'Inde en 1998, un leader nationaliste hindou a expliqué : « Nous devons prouver que nous ne sommes pas des eunuques. »

Le discours sur les armes nucléaires est également embourbé dans des dichotomies telles que « la sécurité forte contre douce », « fort contre faible », « active contre passive » et « la sécurité nationale contre la sécurité humaine ». Avec une constance remarquable, les aspects masculins de ces couples se voient tacitement attribuer plus de valeur que les autres. Ceux qui parlent des conséquences humanitaires des armes nucléaires et réclament leur interdiction sont accusés de susciter de la division, de la polarisation, de l'ignorance et même d'être émotifs. Les opposants affirment qu'ils soutiennent des mesures « raisonnables », « réalistes », « pratiques » ou « pragmatiques » et que tout le reste est irrationnel et irresponsable.

Il est important de comprendre les significations et les caractéristiques genrées, intégrées dans le discours et la politique des armes nucléaires. Tout comme le discours humanitaire discrédite la légitimité perçue des armes nucléaires, un discours genré mine leur pouvoir et leur valeur. Il aide également à éclairer les solutions possibles. En mettant en cause l'équation discursive des armes nucléaires avec une force et un pouvoir masculin, nous confrontons des approches de gouvernance nucléaire qui sont en faveur de la conservation indéfinie des armes nucléaires par une poignée d'États.

La diversité des sexes. Ce discours dominant en termes de genre autour des armes nucléaires discrédite les contributions de ceux qui promeuvent une perspective de désarmement et de paix, que ces individus soient des femmes, des hommes ou non-binaires. Il sépare également les hommes des

femmes en termes de protecteurs solides d'une part et de victimes passives d'autre part. Cela permet en outre d'exclure les femmes et les autres (LGBTQ+), des rôles sociaux et politiques faisant autorité, ce qui affaiblit l'efficacité de ces processus. Des panels d'experts exclusivement masculins à la participation aux pourparlers de paix ou aux négociations de traités, les voix des femmes et des personnes non-binaires doivent être entendues.

Malgré un large accord international sur l'importance de la participation des femmes aux processus de prise de décision et de paix, il existe toujours une disparité notable dans le niveau et le volume de la participation des femmes et des personnes non-binaires par rapport aux hommes dans le désarmement, les discussions et les négociations et processus sur la maîtrise des armements. Reaching Critical Will indique toujours le sexe / l'identité de genre de la personne qui prononce la déclaration lors des conférences publiée sur son site Web. Cela révèle systématiquement un manque de diversité entre les sexes dans la sélection des orateurs et l'ancienneté correspondante.

Au cours de ce cycle d'examen du TNP, un nombre croissant d'États parties ont appelé, lors de leurs déclarations à la plénière, d'améliorer la participation des femmes au désarmement nucléaire. Certains ont également évoqué les effets de genre de l'utilisation et des essais d'armes nucléaires⁶⁰. Un événement en marge du Comité préparatoire de 2017, organisé par les gouvernements irlandais et suédois, a présenté de nouvelles recherches montrant que la participation des femmes aux réunions du TNP est plus faible que dans d'autres forums multilatéraux⁶¹. Chacun de ces deux États a également organisé des événements similaires en 2019 liés au genre et aux armes nucléaires.

L'Irlande a soumis un document de travail sur « Le genre, le développement et les armes nucléaires » en 2017⁶², sur « L'impact et l'autonomisation : le rôle du genre dans le TNP » en 2018⁶³, et sur « Le genre dans le TNP :

recommandations pour la Conférence d'examen de 2020 » en 2019⁶⁴. L'Australie, le Canada, l'Irlande, la Namibie, la Suède et l'Unidir ont déposé des documents de travail en 2019 sur « l'amélioration de l'égalité des sexes et de la diversité dans le processus d'examen du TNP⁶⁵ » et sur « l'intégration des perspectives du genre dans la mise en œuvre du TNP⁶⁶ ».

Pour refléter les déclarations faites à ce sujet, le président du Comité préparatoire de 2017 a inclus dans son résumé factuel une recommandation (paragraphe 135) pour renforcer cette notion dans le processus d'examen et une référence plus large sur la diversité au paragraphe 7⁶⁷. Ce dernier paragraphe précise que les États parties « ont souligné l'importance de promouvoir la participation égale, pleine et effective des femmes et des hommes au processus de non-prolifération nucléaire, de désarmement nucléaire et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ». Le résumé note que les États parties « ont été encouragés, conformément à leurs engagements au titre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, à soutenir activement la participation de femmes déléguées dans leurs propres délégations au TNP et en soutenant les programmes de parrainage ». Le paragraphe 7 reconnaît également les impacts des rayonnements sur les femmes et demande que cela soit pris en compte dans les discussions du cycle d'examen.

Le résumé du président du Comité préparatoire de 2018 du TNP notait que les États parties

« approuvent l'importance fondamentale de promouvoir la participation et le leadership égal, plein et effectif des femmes et des hommes dans la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire », et qu'ils « se sont félicités de la participation accrue des femmes au cours de la session et ont souligné qu'il importait de respecter les engagements pris en vertu de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, pour soutenir activement la participation des femmes déléguées à leurs propres délégations, y compris grâce à des programmes de parrainage⁶⁸ ».

Le résumé du président du Comité préparatoire de 2019, qui contenait les recommandations soutenues par la majorité des États parties, approuvait « l'importance fondamentale de promouvoir la participation et le leadership égal, complet et efficace des femmes et des hommes dans le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ». Il a également encouragé les États parties, « conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, à soutenir activement la diversité des sexes dans leurs délégations au TNP et à soutenir les programmes de parrainage ». Enfin, il reconnaît « l'impact disproportionné des rayonnements ionisants sur les femmes et les filles⁶⁹ ». En dehors du TNP, l'attention portée sur les liens entre le genre et le désarmement s'accroît également. En mai 2018, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a lancé son nouveau programme de désarmement, Assurer



notre avenir commun. Il comprend une section sur « Assurer la participation égale, pleine et effective des femmes » et il y a plusieurs références tout au long du document sur : les impacts genrés des armes ; un contrôle des armements sensible au genre ; la participation des femmes au désarmement, y compris en exhortant les États à intégrer des perspectives en termes de genre dans leur législation et leurs politiques nationales en matière de désarmement et de maîtrise des armements⁷⁰.

En octobre 2018, lors de la Première Commission du désarmement et de la sécurité internationale de l'Assemblée générale des Nations unies, la mission canadienne aux Nations unies a organisé une campagne pour accroître les références au genre dans les résolutions. En travaillant avec d'autres gouvernements et des organisations de la société civile, ils ont réussi à inclure dans 17 résolutions des éléments de langage qui plaident pour l'égalité de participation des femmes, qui reconnaissent les impacts des armes sur le genre ou qui demandent que les perspectives sur le genre soient examinées plus largement. Cela représente 25 % de toutes les résolutions de la Première Commission en 2018. En outre, la Namibie, au nom de 56 États, a consacré une déclaration entière à ce sujet, appelant à un examen de la manière dont « les hypothèses sous-jacentes de genre façonnent le travail des [délégations] et la dynamique des efforts communs de désarmement⁷¹ ». En 2019, 17 des résolutions adoptées comprenaient des références au genre, ce qui porte le total à 28 %. En outre, 79 États ont signé la déclaration conjointe sur le genre en 2019. Malheureusement, la version 2019 a abandonné la mention aux hypothèses sous-jacentes.

Au-delà de ces efforts dans le cadre des enceintes internationales, l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement a rejoint les gouvernements de l'Irlande, de la Namibie et du Canada pour former le Groupe d'impact sur le désarmement dans le prolongement de l'initiative « Champions

internationaux du genre ». Le Groupe vise à « aider la communauté du désarmement à traduire la sensibilisation à l'égalité des sexes de façon pratique dans l'ensemble des processus et activités multilatérales du désarmement⁷² ».

Ce qui doit suivre⁷³

Tout cela témoigne d'une prise en compte croissante de la part d'un large éventail de gouvernements, d'organisations internationales et de groupes de la société civile que les armes nucléaires ont des incidences sexo-spécifiques et que la participation des femmes au désarmement nucléaire est importante. C'est un bon progrès, et il est impératif d'apporter des changements dans ce domaine. Mais il faut encore faire d'avantage.

La demande d'une participation égale, effective ou significative des femmes — bien que nécessaire et bienvenue — est insuffisante pour véritablement changer la politique d'armement. Des appels plus larges à la diversité des genres, des races et d'autres formes de diversité sont nécessaires. La diversité n'est pas une question de bonne conduite politique. C'est la seule façon de voir un changement dans la manière dont nous abordons les questions de paix et de sécurité. Là où nous avons réalisé le plus de progrès en matière de désarmement au cours des dernières années — interdiction des mines antipersonnel, des bombes à sous-munitions et des armes nucléaires, par exemple —, nous nous sommes engagés auprès de communautés diverses et avons fait passer les perspectives humanitaires, avant les profits des industries de l'armement ou les intérêts des gouvernements.

La diversité ne consiste pas seulement à inclure les femmes, en particulier celles qui viennent de milieux identiques ou similaires à ceux des hommes qui prennent déjà place à la « table ». Il s'agit de réinitialiser complètement la donne, ou même de repenser totalement une nouvelle façon de travailler. Le désarmement, en tant que politique et pratique qui nous éloigne du militarisme et va vers la paix, requiert

de nouvelles compréhensions, perspectives et approches des armes et de la guerre. Cela nécessite la participation effective et significative des survivants de la production, des essais et de l'utilisation d'armes nucléaires. Cela nécessite la participation effective et significative des communautés marginalisées — y compris les personnes LGBTQ +, les personnes de couleur, les personnes défavorisées sur le plan socioéconomique, les personnes handicapées.

Nous devons également aller au-delà des questions de participation pour trouver des idées sur les normes et les approches. La véritable diversité a un impact sur ce qui est considéré comme normal, acceptable et crédible. Il est impératif de faire face aux normes, en particulier les normes sexo-spécifiques, concernant les armes nucléaires pour progresser sur la voie du désarmement. L'association « armes nucléaires » et « pouvoir » est l'un des principaux obstacles au désarmement⁷⁴. Elle vient d'une conception particulière de la masculinité, dans laquelle des concepts comme la force, le courage et la protection sont assimilés à la violence. Il s'agit d'une compréhension de la masculinité dans laquelle la capacité et la volonté d'utiliser des armes, de s'engager dans des combats et de tuer d'autres êtres humains sont considérées comme essentielles, pour être « un vrai homme ».

Cette dynamique devient claire en écoutant les discours de certains des États dotés d'armes nucléaires et des États soutenant les politiques de dissuasion qui rejettent l'initiative humanitaire. Ils décrivent souvent ceux qui font la promotion du TIAN⁷⁵ ou qui argumentent avec un langage fort sur les impacts humanitaires des armes nucléaires, comme faisant état de leur « émotions », les accusant d'être « irréalistes » et « naïfs », des concepts associés, de manière sexuée, à « être une femme » ou « féminin », et donc d'être faible. En plus de saper le désarmement, ce discours sape également la non-prolifération, en brandissant les armes nucléaires comme un sommet de la force masculine, comme indiqué ci-dessus.

Il est important d'aller au-delà de la dichotomie sexo-spécifique du comportement dit normal, pour faire avancer le désarmement nucléaire. Les États parties au TNP peuvent continuer les progrès que nous avons constatés jusqu'à présent, en matière de reconnaissance des inégalités de participation, en soulignant l'importance d'inclure l'analyse et les perspectives sexo-spécifiques dans les travaux du TNP. Cela aiderait à remettre en question le modèle établi des relations de pouvoir, faisant ainsi avancer le programme de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

Recommandations

- Les États et les organisations doivent garantir la diversité des sexes dans leurs délégations à la Conférence d'examen du TNP à tous les niveaux, ainsi que dans les panels lors d'événements parallèles ou d'autres réunions. Ils doivent également veiller à ce que les survivants et les personnes touchées par la production, les essais et l'utilisation d'armes nucléaires soient inclus dans les discussions.
- Le discours dans les déclarations et les documents finaux doivent refléter le besoin de diversité des genres et pas seulement la représentation égale du couple binaire hommes-femmes.
- Les États parties doivent intégrer l'analyse et la sensibilisation à la problématique hommes-femmes dans leurs travaux sur le TNP et le désarmement nucléaire dans les politiques, pratiques et communications nationales sur le sujet.
- Tout résultat de cette Conférence d'examen doit renforcer les accords antérieurs sur les effets sexo-spécifiques des armes nucléaires et l'importance de la diversité des sexes dans les discussions et négociations nucléaires. Les résultats doivent s'appuyer sur ce langage pour reconnaître et encourager les États parties à explorer la nature sexo-spécifique du discours et de la théorie des armes nucléaires et à commencer à décortiquer et à dé-privilegier les perspectives dominantes particulières en fonction du sexe.

Notes

1. Voir https://citiesicanw.org/list_of_cities.
2. Voir dontbankonthembomb.org.
3. Voir, par exemple, Ray Acheson, « Through the smoke, we see the fire », *First Committee Monitor* A7:2 (2019), pp. 1-3, <http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/FCM19/FCM-2019-No2.pdf>.
4. « Macron propose un rôle européen pour les armes nucléaires françaises, ne veut pas rencontrer la survivante d'Hiroshima », International Campaign to Abolish Nuclear Weapons, 7 février 2020.
5. Lors de la Conférence d'examen de 2015, il a été considéré que seulement 28 de ces actions, sur 64, ont été complètement mises en œuvre. 21 d'entre elles ont été partiellement mises en œuvre et 15 ne l'ont pas été du tout. Voir Reaching Critical Will's *NPT Action Plan Monitoring Reports* pour les détails. <http://www.reachingcriticalwill.org/resources/publications-and-research/publications/5456-npt-action-plan-monitoring-reports>.
6. Voir Ray Acheson, « The myth of the middle » (le mythe du milieu), *First Committee Monitor* 2018, n° 55, 5 novembre 2018, <http://reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/unga/2018/fcm/13101-2018-no-5>.
7. Voir « Creating the conditions for nuclear disarmament », NPT/CONF.2020/PC.2/WP30, document de travail soumis par les États-Unis d'Amérique au Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020 entre les parties prenantes au Traité de non-prolifération des armes nucléaires, 18 avril 2018, <http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom18/documents/WP30.pdf>.
8. Pour plus de détails, voir Paul Meyer, « Creating an Environment for Nuclear Disarmament: Striding Forward or Stepping Back? », *Arms Control Today*, avril 2019, pp.6-11.
9. « Closer than ever: It is 100 seconds to midnight », *Bulletin of the Atomic Scientist*, 23 janvier 2020, <https://thebulletin.org/doomsday-clock/current-time>.
10. « Recommendations to the 2020 Review Conference », NPT/CONF.2020/PC.III/CRP.4/Rev.1, 9 mai 2019, <http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom19/documents/CRP4Rev1.pdf>.
11. Pour aller plus loin sur l'analyse du Comité préparatoire de 2019, voir <http://reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/npt/2019/nir>.
12. « Reflections of the Chair of the 2019 session of the Preparatory Committee », NPT/CONF.2020/PC.III/14, 10 mai 2019, <http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom19/documents/PCIII14.pdf>.
13. Pour plus d'information : <http://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/npt/history-of-the-npt-1975-1995>.
14. La version 2020 est disponible sur le site. La version précédente est disponible : <http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Publications/modernization/assuring-destruction-forever-2019.pdf>.
15. Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, avis consultatif du 8 juillet 1996, Cour internationale de justice, paragraphe 105 (2) F.
16. Kjølsv Egeland, « Spreading the Burden: How NATO Became a "Nuclear" Alliance », *Diplomacy & Statecraft* 31:1 (2020), pp. 144-167.
17. Mohamed Nabil Fahmy, « Egypt's Disarmament Initiative », *Bulletin of the Atomic Scientists* 46, n° 9, novembre 1990.
18. « History of the NPT 1975-1995 », Reaching Critical Will of the Women's International League for Peace and Freedom, <http://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/npt/history-of-the-npt-1975-1995#NPT1995>.
19. « 2000 Review Conference of the Parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons », Bureau des Affaires des Nations unies du désarmement, 21 mai 1999, <http://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?OpenAgent&DS=NPT/CONF.2000/1&Lang=E>.
20. *Fact Sheets & Briefs*, Arms Control Association, 1^{er} juin 2015, <https://www.armscontrol.org/factsheets/MEWMDFZ>.
21. « 2012 Conference on a Middle East Zone Free of Weapons of Mass Destruction (MEWMDFZ) », U.S. Département des affaires étrangères des États-Unis, 23 novembre 2012, <http://www.state.gov/r/pa/prs/ps/2012/11/200987.htm>.
22. Ambassadeur Sameh Aboulenein, Discours de la République arabe d'Égypte au second Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015, New York, 25 avril 2013, http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom13/statements/24April_Egypt.pdf.
23. *Fact Sheets & Briefs*, Arms Control Association, 1^{er} juin 2015, <https://www.armscontrol.org/factsheets/MEWMDFZ>.
24. « Establishing regional conditions conducive to a Middle East free of weapons of mass destruction and delivery systems », NPT/CONF.2020/PC.II/WP.33, Document de travail soumis par les États-Unis au Comité préparatoire du TNP de 2018, 19 avril 2018, <http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom18/documents/WP33.pdf>.
25. Voir, par exemple, le discours de l'Égypte lors du Comité préparatoire du TNP de 2018, New York, 30 avril 2018, http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom18/statements/30April_Egypt.pdf ; ainsi que le discours du Groupe africain, http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom18/statements/30April_Africa.pdf.

reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom18/statements/30April_African-Group.pdf.

26. Pour plus d'informations et d'analyse sur la conférence, voir : <http://reachingcriticalwill.org/news/latest-news/14454-conference-on-nuclear-and-wmd-free-zone-in-the-middle-east-adopts-political-declaration>.

27. Pour plus d'information sur les projets de traité et METO, adresser un email à meto@wmd-free.me.

28. Pour plus de détails, veuillez consulter le document intitulé *Unspeakable suffering: the humanitarian impact of nuclear weapons*, publié par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, 2013.

29. Eric Schlosser, *Command and Control: Nuclear Weapons, the Damascus Accident, and the Illusion of Control*, New York, Penguin Books, 2013.

30. « Key findings on nuclear force troubles », Associated Press, 27 janvier 2014, bigstory.ap.org/article/key-findings-nuclear-force-troubles.

31. William M. Arkin et Hans M. Kristensen, « US Deploys New Low-Yield Nuclear Submarine Warhead », Federation of American Scientists, 29 janvier 2020, <https://fas.org/blogs/security/2020/01/w76-2deployed>.

32. Pour plus d'informations, les documents et les rapports de ces conférences, veuillez consulter le site <http://reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/hinw>.

33. « Experts and governments meet to discuss the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons », ICAN, Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, 3 mars 2020.

34. « Joint Statement on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons », discours prononcé par Sebastian Kurz, ministre fédéral autrichien de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères, Conférence d'examen du TNP de 2015, New York, 28 avril 2015. http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/revcon2015/statements/28April_AustriaHumanitarian.pdf.

35. Haruki Murakami, « As an Unrealistic Dreamer », speech for the Catalunya International Prize, 10 juin 2011, at <http://www.senrinomichi.com/?p=2728>.

36. Pour en savoir plus sur l'énergie nucléaire, voir : *Costs, risks, and myths of nuclear power: NGO world-wide study on the implications of the catastrophe at the Fukushima Dai-ichi Nuclear Power Station*, Reaching Critical Will of the Women's International League for Peace and Freedom, septembre 2011, <http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Publications/costs-risks-myths/report.pdf>

37. MV Ramana, « No escape from accidents », *Costs, risks, and myths of nuclear power, op. cit.*, pp. 26–29.

38. Dave Sweeney and Dimity Hawkins, « Poisoned pathways: the impacts of the nuclear fuel cycle on human health, culture, and the environment », *Costs, risks, and myths of nuclear power, op. cit.*, pp. 33–36.

39. Jürgen Scheffran, « Nuclear energy and climate change: limits and risks », *Costs, risks, and myths of nuclear power, op. cit.*, pp. 37–39.

40. Ray Acheson, « Introduction », *Costs, risks, and myths of nuclear power, op. cit.*, pp. 8–10.

41. Andrew Lichterman and M.V. Ramana, « The US-India nuclear deal: violating norms, terminating futures », *Beyond arms control: challenges and choices for nuclear disarmament*, Reaching Critical Will of the Women's International League for Peace and Freedom, 2010, pp. 67–68.

42. Hansard, House of Commons, Column 260, 1^{er} février 2007.

43. « Chair's summary », Seconde Conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, 13–14 février 2014, <http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nayarit-2014/chairs-summary.pdf>.

44. « Chair's summary », Conférence de Vienne sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, 8–9 décembre 2014, <http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/vienna-2014/ChairSummary.pdf>.

45. « Austrian Pledge », Conférence de Vienne sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, 8–9 décembre 2014, http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/vienna-2014/Austrian_Pledge.pdf.

46. Voir <http://www.icanw.org/pledge> for the list of endorser.

47. Pour obtenir des informations, les documents de base et les rapports de ces réunions, veuillez consulter le site <http://reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/oewg/2016>.

48. Pour le vote des résolutions, le texte et les rapports sur son adoption, veuillez consulter <http://reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/unga/2016>.

49. Ray Acheson, « Full spectrum change », *First Committee Monitor*, 2015:No.2, 19 octobre 2015, <http://reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/unga/2015/fcm/10408-2015-no-2>.

50. « US pressured NATO states to vote no to a ban », Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, 1^{er} novembre 2016 :

<http://www.icanw.org/campaign-news/us-pressures-nato-states-to-vote-no-to-the-ban-treaty>.

51. Pour obtenir les informations, les documents de base et les rapports sur le premier cycle de négociations, veuillez consulter : <http://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/nuclear-weapon-ban>.

52. Pour la liste des États présents et leurs positions, veuillez consulter : <http://www.icanw.org/why-a-ban/positions>.

53. Maaïke Beenes, « Largest Dutch pension fund to divest from nuclear weapons », *Don't Bank on the Bomb*, 11 janvier 2018.

54. Alan Tovey, « BAE ditched by Norway's \$1 trillion investment fund over nuclear weapon concerns », *The Telegraph*, 16 janvier 2018, <http://www.telegraph.co.uk/business/2018/01/16/bae-ditched-norways-1-trillion-investment-fund-nuclear-weapon>.

55. Pour plus de détails sur la relation entre le traité d'interdiction et le TNP, voir « Preventing collapse: the

NPT and a ban on nuclear weapons », Reaching Critical Will of the Women's International League for Peace and Freedom, octobre 2013, <http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Publications/npt-ban.pdf>.

56. « Résumé factuel du président (document de travail) », NPT/CONF.2020/PC.II/WP.41, 16 mai 2019, <http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom18/documents/factual-summary.pdf>.

57. « Recommendations to the 2020 Review Conference », NPT/CONF.2020/PC.III/CRP.4/Rev.1, 9 mai 2019, <http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom19/documents/CRP4Rev1.pdf>, p. 3.

58. Voir « Gender and Radiation Impact Project », <https://www.genderandradiation.org>.

59. Pour plus de détails, voir Carol Cohn avec Felicity Ruby et Sara Ruddick, « The Relevance of Gender for Eliminating Weapons of Mass Destruction », Weapons of Mass Destruction Commission, 2005, <http://www.iansa-women.org/sites/default/files/newsviews/en-wmdc-paper38-2005.pdf> ; Ray Acheson, « Sex, gender, and nuclear weapons », International Campaign to Abolish Nuclear Weapons, 2015, <http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Publications/sex-gender-nuclear-weapons.pdf> ; Ray Acheson, « The nuclear ban and the patriarchy: a feminist analysis of opposition to prohibiting nuclear weapons », *Critical Studies on Security*, 30 avril 2018, <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/21624887.2018.1468127>.

60. Voir le « News in Brief » sections of Reaching Critical Will's 2017 News in Review, <http://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/npt/2017/nir>.

61. John Borrie, Anne Guro Dimmen, Torbjørn Graff Hugo, Camilla Waszink Kjølvg Egeland, « Gender, development, and nuclear weapons », International Law and Policy Institute et UN Institute for Disarmament Research, 2016.

62. « Gender, disarmament and nuclear weapons », NPT/CONF.2020/PC.I/WP.38, document de travail déposé par l'Irlande, 9 mai 2017, <http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom17/documents/WP38.pdf>.

63. « Impact and Empowerment — the role of Gender the NPT », NPT/CONF.2020/PC.II/WP.38, document de travail déposé par l'Irlande, 24 avril 2018, <http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom18/documents/WP38.pdf>.

64. « Gender in the NPT: Recommendations for the 2020 Review Conference », NPT/CONF.2020/PC.III/ WP.48, document de travail déposé par l'Irlande, 7 mai 2019, <http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom19/documents/WP48.pdf>.

65. « Improving gender equality and diversity in the Non-Proliferation Treaty review process », NPT/CONF.2020/PC.III/WP.25, document de travail déposé par l'Australie, le Canada, l'Irlande, la Namibie, la Suède et l'Unidir, 18 avril 2019, <http://reachingcriticalwill.org/>

[images/ documents/Disarmament-fora/npt/prepcom19/documents/WP25.pdf](http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom19/documents/WP25.pdf).

66. « Integrating gender perspectives in the implementation of the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons », NPT/CONF.2020/PC.III/WP.27, document de travail déposé par l'Australie, le Canada, l'Irlande, la Namibie, la Suède et l'Unidir, 18 avril 2019, <http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom19/documents/WP27.pdf>.

67. « Draft Chairman's factual summary », NPT/CONF.2020/PC.I/WP.40, premier Comité préparatoire, 2017, de la Conférence d'examen du TNP de 2020, 11 mai 2017, <http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom17/documents/CRP3.pdf>.

68. « Draft Chair's factual summary », NPT/CONF.2020/PC.II/CRP.3, premier Comité préparatoire, 2018, de la Conférence d'examen du TNP de 2020, 16 mai 2018, <http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom18/documents/draft-factual-summary.pdf>.

69. « Recommendations to the 2020 Review Conference », NPT/CONF.2020/PC.III/CRP.4/Rev.1, 9 mai 2019, <http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom19/documents/CRP4Rev1.pdf>.

70. « Securing our Common Future: An Agenda for Disarmament », New York, Unoda, 2018, <https://www.un.org/disarmament/sg-agenda>.

71. « Joint Statement on gender and the disarmament machinery », réalisé par la Namibie, Assemblée générale de l'ONU, Premier Comité sur le désarmement et la sécurité internationale, New York, 31 octobre 2018, http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com18/statements/31Oct_gender.pdf.

72. « Joint statement on gender and disarmament machinery », document déposé par Trinidad and Tobago, au Premier Comité sur le désarmement et la sécurité internationale, Assemblée générale de l'ONU, New York, 31 octobre 2019, http://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com19/statements/31Oct_gender.pdf.

73. <https://genderchampions.com/impact/disarmament>.

74. Pour plus d'informations, voir Ray Acheson, « The gender and weapons nexus recognized; feminism need apply in 2019 and beyond », Forum on the Arms Trade, 19 décembre 2018, <https://www.forumarmstrade.org/looking-ahead-blog/the-gender-and-weapons-nexus-recognized-feminism-need-apply-in-2019-and-beyond>.

75. Ray Acheson, « The nuclear ban and the patriarchy: a feminist analysis of opposition to prohibiting nuclear weapons », *Critical Studies on Security*, 30 avril 2018.



Reaching Critical Will



Reaching Critical Will est le programme de désarmement de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (WILPF).

La WILPF est la plus ancienne organisation féministe pour la paix dans le monde.

Reaching Critical Will œuvre pour le désarmement et pour la fin de la guerre, du militarisme et de la violence. Elle enquête également sur les aspects patriarcaux et sexospécifiques des armes et de la guerre et les met en évidence.

Nous suivons et analysons les processus internationaux et travaillons en coalition avec d'autres groupes de la société civile pour obtenir des changements, fournir des rapports précis et opportuns sur toutes les conférences et initiatives pertinentes afin que ceux qui ne peuvent pas y assister puissent se tenir informés, et nous maintenons des archives en ligne complètes sur toutes les déclarations, résolutions et autres documents sur le désarmement.

Reaching Critical Will réalise également des études, des rapports de recherche, des déclarations, des fiches d'information et d'autres publications sur des questions clés relatives au désarmement, au contrôle des armes et au militarisme.